



JOURNAL DES DEBATS

225

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 6 – 2018

Séance

du mercredi 20 juin 2018

Présidence : Anne Froidevaux (PDC), présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de gestion et des finances
3. Questions orales
4. Rapport d'activité 2017 du préposé à la protection des données et à la transparence
5. Rapport d'activité 2017 de la commission de protection des données et de la transparence commune aux cantons du Jura et de Neuchâtel
6. Question écrite no 2997
Représentation féminine : quel bilan dans les mandats étatiques ? Loïc Dobler (PS)
7. Question écrite no 3011
PostFinance quitte Delémont : y a-t-il un pilote à La Poste ? Vincent Eschmann (PDC)
8. Motion no 1209
Pour un impôt sur les véhicules raisonnable. Raoul Jaeggi (Indépendant)
9. Interpellation no 884
Pour le Gouvernement, les risques liés à la géothermie profonde doivent-ils être supportés sans broncher par la population ? Christian Spring (PDC)
10. Interpellation no 885
Aménagement du carrefour entrée nord-est de Delémont, route de Bâle—rue Auguste-Quiquerez : suite, mais pas fin ! Stéphane Brosy (PLR)
11. Question écrite no 2995
Véhicules diesel : quelles pratiques pour l'Etat jurassien ? Nicolas Girard (PS)
12. Question écrite no 3002
Lutte contre les nuisances du bruit routier : quelles réalisations ? Ami Lièvre (PS)

13. Question écrite no 3003
Utilisation des véhicules dans le Jura, tout roule ? Nicolas Girard (PS)
14. Question écrite no 3005
Que deviendront les éoliennes du Peuchapatte en cas de faillite du groupe Alpiq ? Jean-Daniel Tschan (PCSI)
15. Question écrite no 3009
Projet de décharge interrégionale dans le Jura ? Baptiste Laville (VERTS)
16. Arrêté portant approbation de la fusion entre la commune municipale de Courrendlin et les communes mixtes de Rebeuvelier et de Vellerat
17. Modification de la loi concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts (première lecture)
31. Résolution no 180
Libre-échange avec le Mercosur, pas sur le dos de notre agriculture ! Ivan Godat (VERTS)
32. Résolution no 181
Quid de la stratégie des CFF quant à leur présence sur le marché ? Vincent Hennin (PCSI)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

La présidente : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, c'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette dernière séance avant la pause estivale.

Une délégation du Canton, dont notamment nos deux ministres de l'économie et de la santé ainsi que de la formation, de la culture et des sports, a visité les exposants jurassiens lors du salon des sous-traitants EPHJ-EPMT-SMT à Genève. Nous avons ainsi pu nous rendre compte encore une fois de l'étendue des compétences et du savoir-faire des entreprises de notre Canton. Si la tendance constatée était positive grâce à la reprise économique, les entrepreneurs ont tenu un discours semblable et nous ont rendus attentifs aux difficultés de

D'après les autorités de la commune de Soyhières, le premier piège à gravier, situé dans le ruisseau de la Combe entre Movelier et Soyhières, est prévu d'être supprimé.

Ma question est la suivante : pouvez-vous rassurer la population de Soyhières que ce piège à gravier ne va pas être démolé ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Oui, Monsieur le Député, je peux rassurer à la fois le Parlement et la population : il n'est pas question de supprimer les pièges à gravier qui ont été mis en place suite aux inondations dont vous avez fait mention. Au contraire, d'après les informations que j'ai, il est même prévu de compléter ces deux pièges à gravier par d'autres installations de prévention contre les crues, qui permettront encore d'améliorer encore plus la protection contre les crues pour le village de Soyhières.

Donc, je ne sais pas d'où vous avez les informations comme quoi quelqu'un souhaiterait en démanteler un. Moi, j'ai des informations complètement contraires, même avec un renforcement. Donc, peut-être qu'il serait bien que vous me donniez les sources de vos informations pour que les gens aient au moins la même perception du projet et la même vision de ce que nous allons faire.

M. Jean Leuenberger (UDC) : Je suis satisfait.

La présidente : Toutes les questions orales ont été posées. Nous pouvons passer à la suite de notre ordre du jour, avec la présidence du Gouvernement. Je vous propose de traiter en une seule discussion les points 4 et 5 et nous procéderons ensuite aux votes séparément. Personne ne s'y oppose ?

4. **Rapport d'activité 2017 du préposé à la protection des données et à la transparence**
5. **Rapport d'activité 2017 de la commission de protection des données et de la transparence commune aux cantons du Jura et de Neuchâtel**

M. Vincent Eschmann (PDC), président de la commission de la justice : La commission a accueilli le préposé à la protection des données des cantons du Jura et de Neuchâtel, M. Christian Flückiger. Celui-ci a axé la présentation du rapport sur deux axes : le contrôle du système d'information Schengen (SIS) et le nouveau règlement général de protection des données (RGPD).

Le préposé a donné deux exemples d'anomalies relevées concernant d'une part une personne retraitée de l'administration qui avait toujours accès aux données du système SIS, d'autre part une employée ayant changé d'affectation et qui avait toujours accès au logiciel réservé à sa fonction précédente. Ces exemples nécessitent des adaptations.

Selon les accords Schengen-Dublin, il y a lieu d'adapter le droit fédéral et le droit cantonal aux nouvelles exigences en matière de protection des données, le droit cantonal étant autonome du droit fédéral dans ce domaine. Un groupe de travail devrait proposer une révision du concordat dans le deuxième semestre 2018.

En ce qui concerne le RGPD, les administrations cantonale et communales ne sont quasi pas concernées. Seules les seraient celles qui vendraient des services au niveau des pays de l'Union européenne. Par contre, ces administrations cantonale et communales doivent être sensibilisées au vol de

données qui peut rapporter de l'argent sans laisser beaucoup de traces informatiques (4-5 euros pour de simples données, 40-50 euros pour des données concernant la santé).

La commission de la justice a évoqué, avec le préposé, la question de la surveillance vidéo et des drones. Ces derniers dépendent du niveau fédéral. On peut retenir que, pour toute opération de surveillance vidéo, une réglementation la prévoyant est nécessaire. Cependant, les cas répertoriés de surveillance vidéo montrent que, souvent, on ne fait que déplacer les problèmes et que la solution de mandater des patrouilles de sécurité privée, qui se rendent là où le problème se pose, est plus chère (environ 10'000 à 15'000 francs au lieu de 2'000 à 3'000 francs annuellement pour la vidéo) mais plus efficace.

En ce qui concerne les drones, ce sont finalement les autorités de l'aviation civile et militaire qui vont réagir et limiter le périmètre d'action autorisé. Ce sera donc une solution technique plutôt qu'une solution légale.

Enfin, le préposé a indiqué que la question de l'utilisation des téléphones portables pour filmer relève du Code civil car c'est un problème de droit privé. Dans les écoles en particulier, l'utilisation de la vidéo est soumise à des règles. Il faut définir des modalités et utiliser à cette fin des outils professionnels et non un téléphone mobile personnel.

Dans un deuxième temps, nous avons traité du rapport de la commission de la protection des données et de la transparence des cantons du Jura et de Neuchâtel. Celui-ci n'a donné lieu à aucune question de fond.

En conclusion, la commission a accepté, à l'unanimité, le rapport 2017 du préposé et le rapport 2017 de la commission Jura-Neuchâtel. Je vous remercie de votre attention.

M. David Eray, président du Gouvernement : Je ne vais pas répéter ce qu'a dit le président de la commission qui a assez largement résumé le rapport. Mais je tiens à préciser que le Gouvernement a pris connaissance avec intérêt de ce rapport.

Une discussion a également eu lieu entre le préposé et le Gouvernement, une discussion lors de laquelle différents éléments, différents risques ont été mis en exergue, notamment la thématique avec les communications électroniques que nous avons de plus en plus, les courriels qui, lorsqu'ils sortent de l'administration, s'ils ne sont pas chiffrés, peuvent être lus aisément par ce qu'on appelle un pirate informatique. Par contre, si on souhaite mettre en place des outils permettant d'éviter ça, cela nécessite des contraintes très fortes au niveau des utilisateurs. C'est un thème qui a été évoqué.

Nous avons également évoqué l'aspect lié à Schengen. Nous avons également abordé le thème lié entre où s'arrête la protection des données et où commence le devoir de transparence. Et, là, c'est toujours une difficulté de savoir où est la limite puisqu'il y a toujours quand même, notamment pour des élus, une sphère privée à préserver mais il y a un côté public de la personne et, là, ce n'est pas toujours très clair jusqu'où nous devons aller. Donc, ce sont des thèmes que nous avons évoqués, qui ne sont pas forcément liés directement au rapport.

Le Gouvernement tient en finalité à souligner déjà le travail de qualité réalisé par M. Flückiger et le remercier vivement pour ce travail, qu'il a accompli, qu'il accomplit et qu'il accomplira encore. C'est un élément important pour nous dans ce contexte nouveau qui est donc la sécurité des données et la transparence.

4. Rapport d'activité 2017 du préposé à la protection des données et à la transparence

Au vote, le rapport est accepté par 57 députés.

5. Rapport d'activité 2017 de la commission de protection des données et de la transparence commune aux cantons du Jura et de Neuchâtel

Au vote, le rapport est accepté par 57 députés.

6. Question écrite no 2997

Représentation féminine : quel bilan dans les mandats étatiques ?

Loïc Dobler (PS)

La République et Canton du Jura compte plusieurs entités étatiques ou paraétatiques dirigées par des conseils d'administration, conseils de fondation, etc., dont la nomination est en partie ou en totalité de la responsabilité de l'Etat. De même, l'Etat délègue plusieurs personnes dans différents organes afin de défendre ses intérêts.

Si plusieurs institutions sont connues des Jurassiennes et des Jurassiens (Hôpital du Jura, FRIJ ou encore ECA Jura), il est difficile d'avoir une vue d'ensemble des différents mandats confiés.

Une telle transparence paraît souhaitable, notamment afin de déterminer si l'Etat se rapproche de la parité entre hommes et femmes dans les instances dans lesquelles il a une influence. Il serait en effet surprenant qu'en 2018, le pourcentage de femmes représentant les intérêts de l'Etat ou de différentes institutions publiques ne soit pas proche de la parité.

Aussi, le Gouvernement jurassien peut-il répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les institutions publiques pour lesquelles l'Etat nomme des représentant-e-s ou l'ensemble du conseil (d'administration, de fondation, etc.) ?
2. Quel est le pourcentage de femmes occupant un mandat dont la compétence de nomination revient à l'Etat pour chacune de ces institutions publiques ?
3. Quel est le pourcentage de femmes occupant une fonction de présidente des différentes institutions publiques ?
4. De manière générale, quelle est l'appréciation du Gouvernement quant à la représentativité des femmes au sein des différentes institutions publiques ?

D'avance, nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées.

Réponse à la question 1 :

Le Gouvernement nomme des représentant-e-s de l'Etat dans les conseils des institutions suivantes :

- Conseil de la Fondation «Voie Suisse»
- Conseil de fondation de la Fondation Werner Buser à Bonfol
- Conseil de fondation de la Fondation Les Cerlatez
- Conseil de fondation de la Fondation du Lac de Lucelle

- Conseil de fondation de l'Ecole intercantonale de gardes forestiers de Lyss
- Conseil de fondation de la fondation de la réserve forestière du Theusseret
- Conseil d'administration de la compagnie des Chemins de fer du Jura (CJ)
- Organes de direction de la société Thermoréseau - Porrentruy SA
- Association AggloBasel, Partie RER trinational de Bâle (TRIRENO) direction politique et direction opérationnelle
- Conseil de Fondation «La Courtine»
- Conseil de Fondation «Les Toyers»
- Conseil d'administration de Creapole SA
- Conseil d'administration du foyer pour personnes âgées du district de Porrentruy à Saint-Ursanne
- Centre Européen de rencontres de Lucelle
- Conseil d'administration de la Société jurassienne d'équipement SA (SJE SA)
- Comité de direction de la SEDRAC
- Assemblée des délégués de la SEDRAC
- Comité de direction de BaselArea
- Conseil d'administration de la Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne (SDEJ)
- Système régional d'innovation de la Suisse occidentale (RIS-SO) dans le cadre de la politique régionale des cantons de Suisse occidentale
- Conseil de fondation de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile
- Conseil d'administration de la Clinique Le Noirmont
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne
- Conseil de fondation de la Fondation Les Cerisiers
- Conseil de fondation de la Fondation du Pré Convert
- Comité de Jura Tourisme
- Conseil de fondation du Musée suisse de la distillation
- Association Centre de dépistage du cancer du sein BEJUNE
- Conseil de fondation de la Fondation Jules Thurmann
- Conseil de fondation de la Fondation du Musée de l'Hôtel-Dieu de Porrentruy
- Comité central de l'Association des amis du château de Pleujouse
- Conseil de direction de la Fondation C. F. Ramuz
- Conseil de fondation de la Fondation Anne et Robert Bloch pour la promotion de la création culturelle
- Conseil de fondation de la Fondation Cours de Miracles
- Conseil de fondation de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande
- Conseil de fondation de la Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle
- Conseil de fondation de la Fondation du Musée Chappuis-Fähndrich à Develier
- Conseil de fondation de la Fondation du Musée jurassien des arts
- Conseil de fondation de la Fondation Pierre Voirol pour le Musée rural jurassien
- Conseil de fondation de la Fondation Poteries de Bonfol
- Conseil de fondation du Musée jurassien d'art et d'histoire à Delémont
- Jury du prix Bibliomedia Suisse
- Conseil de fondation de la Fondation Delémont'BD
- Conseil de fondation de la Fondation Père
- Conseil de la Fondation Ecole Jurassienne et Conservatoire de Musique
- Comité de la Société de Radiodiffusion et de Télévision du canton du Jura
- Commission de gestion du Centre sportif de Porrentruy